

La castration chimique du violeur marocain Berrada eût été plus intelligente que l'interdiction de territoire

écrit par Maxime | 30 mars 2024

photographe Salim Berrada jugé à Paris pour 13 viols et 4 agressions sexuelles

Par **Guillaume Poingt**

Publié le 16/03/2024 à 07:00, mis à jour le 19/03/2024 à 19:34

[Copier le lien](#)



photographe Salim Berrada jugé à Paris pour 13 viols et 4 agressions sexuelles

Par **Guillaume Poingt**

Publié le 16/03/2024 à 07:00, mis à jour le 19/03/2024 à 19:34

[Copier le lien](#)



<https://www.lefigaro.fr/faits-divers/salim-berrada-surnomme-le-violeur-de-tinder-condamne-a-18-ans-de-reclusion-criminelle-20240329>

C'est une affaire intéressante et qui mérite, je crois, réflexion.

Salim Berrada a été condamné ce vendredi 29 mars à 18 ans de prison pour des viols infligés à des jeunes femmes, de très jolies jeunes femmes qu'il avait "chassées" sur les réseaux sociaux en se disant photographe.

Le Marocain de 38 ans avait mis au point un stratagème finalement assez grossier : il flattait l'orgueil de ses proies et le bellâtre leur proposait un verre d'alcool avec naturellement la drogue du violeur qui va avec avant la

séance photo.

Il ne lui restait plus alors qu'à déguster les oies blanches en petite tenue qui se croyaient conviées à un "shooting" leur permettant de repartir avec des clichés de leur jolie plastique dénudée...

17 femmes sont ainsi tombées entre ses griffes.

Ce qui m'intéresse dans cette affaire, c'est finalement son côté banal. Certes la répétition du mode opératoire et la gravité des faits aboutissent à une lourde condamnation, tout à fait justifiée, mais on n'a pas affaire ici à un terroriste, simplement à un délinquant sexuel s'attaquant à des adultes avec un procédé simple mais efficace pour parvenir à ses fins.

La flatterie, l'exploitation de la naïveté voire de la bêtise des demoiselles qui s'avalait le verre d'alcool en petite culotte... et qui pour certaines lui avaient même souhaité la bonne année en espérant récupérer leurs photos.

Salim Berrada écope d'une interdiction de territoire, mais s'il part en prison pour 18 années, 18 véritables années, elle ne le touchera finalement qu'en 2042. Il s'en passera des choses, entre temps.

D'abord, il sera sûrement libéré bien avant. Berrada est un violeur, un violeur intelligent, pas du style à se jeter sur une joggeuse pour l'entraîner dans un fourré et la tuer. Il n'y a pas eu de suppression de vies dans ces affaires, le loup s'est repu des oies blanches et les a laissées repartir une fois que la drogue avait cessé de produire son effet. Il a pris son plaisir sur sa proie étourdie avant de la relâcher en pleine nature.

Berrada était ensuite en France depuis 20 ans, diplômé d'une école d'ingénieur, ce très bon élève arrive du Maroc en France à 18 ans et s'y insère parfaitement :

https://www.lepoint.fr/societe/au-proces-du-violeur-de-tinder-un-accuse-bien-sur-de-lui-19-03-2024-2555383_23.php#11

“Débarqué de son Maroc natal, où il a grandi dans une famille modeste. À l’âge de 11 ans, sa mère qui travaillait comme couturière fait faillite, peu de temps après le décès d’un père dont il garde peu de souvenirs. Malgré les difficultés, Salim Berrada s’accroche à l’école et se révèle très bon élève. Après l’obtention d’un bac scientifique, il est reçu en classe préparatoire, promis à un brillant avenir. C’est en 2005 qu’il déménage à Bordeaux pour étudier dans une école d’ingénieur. Quand il n’est pas en classe, il donne des cours de maths afin de financer ses études et envoyer de l’argent à sa famille restée à Casablanca”.

Il se passionne pour la photographie et le cinéma, travaille comme ingénieur en CDI...

A aucun moment il n’est question d’islam, de fanatisme, de “déséquilibre” mental.

C’est un délinquant sexuel comme il en a toujours existé et ce n’est pas le pire des délinquants sexuels. Il ne s’attaquait pas à des enfants, des innocents mais à des oies blanches qu’il avait su flatter et finalement piéger, les donzelles trouvant normal de se retrouver seules à poil dans son studio. Il ne les a pas tuées ou blessées, ni menacées, en revanche il les a surprises ce qui caractérise l’intention criminelle.

Partisan de la peine de mort, je trouverais totalement barbare qu’on la lui inflige si elle existait encore. Ce serait d’une disproportion totale avec l’enjeu pénal de cette affaire.

Et partisan de l’interdiction de territoire, de la remigration aussi, je pense que ce Marocain vivait finalement comme aurait pu vivre un Français délinquant sexuel tirait parti de la naïveté “d’oies blanches” trouvées

sur son chemin. Salim Berrada aurait pu s'appeler Antoine Dupont ou Georges Durand. Il est bien moins monstrueux qu'un Nordal Lelandais tuant la petite Maëlys même si sa faute pénale est indéniable.

Il n'a pas agi au nom d'une idéologie, il n'est pas un fanatique ou un déséquilibré mais un chasseur qui profitait de l'orgueil de ces jeunes femmes venues faire un "shooting" pour tirer profit de leur physique. Il les a piégées pour les consommer sexuellement mais ce n'est pas le genre d'individu à poser une bombe ou tuer le premier venu d'un coup de couteau.

Alors je m'étonne que la Cour criminelle de Paris, à l'heure où pullulent les djihadistes armés jusqu'aux dents, qu'on n'expulse pas, ait décidé une interdiction de territoire contre cet individu qui certes mérite la prison mais qui à mon sens ne devrait pas être prioritaire sur la liste de ceux qu'on aimerait renvoyer au pays très rapidement.

Enfin cette personne intelligente et bien insérée si l'on fait abstraction de ces pièges à oies blanches qu'il avait confectionnés pourrait subir une castration chimique qui, faisant cesser ses pulsions, lui permettrait à l'issue de sa peine de prison de pouvoir rester en France comme un délinquant français du même acabit. On a un remède contre ce type de délinquance, alors qu'on n'en a pas contre les fous d'Allah et leur takya, ce qui justifierait contre eux des mesures bien plus radicales.

Il pourrait ainsi reprendre sa vie d'ingénieur, continuer à envoyer de l'argent à sa famille modeste et se réinsérer.

Une castration chimique aurait été plus judicieuse à mon avis qu'une interdiction de territoire.

La remigration ne devrait concerner que les populations qui, par leur façon de vivre au quotidien, par leur dangerosité imprévisible, leur sauvagerie primaire, leur obscurantisme

forcené sont des dangers publics permanents pour la survie de notre civilisation, la prospérité et la sécurité publiques.

Et cela concerne des millions d'étrangers en France, des barbares élémentaires avec 0% de chance d'arriver à un vivre ensemble satisfaisant, qui ne sont pas comparables à un délinquant ordinaire que la prison peut amender, conformément à sa vocation première, et la chimie corriger grâce aux progrès scientifiques.